

***Allocution d'ouverture prononcée par Monsieur Joël CANAPA
Vice Président du Conseil Régional***

***Monsieur le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration Régionale,
Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales,
Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs de Caisse d'allocations
familiales,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mes chers collègues, Directeurs ou Responsables d'Office Public de l'Habitat
Mesdames et Messieurs dans votre diversité et dans vos qualités,***

Je voudrais dire d'abord que c'est un grand plaisir pour moi de participer avec Monsieur le Secrétaire Général à l'ouverture de ce colloque, et ce n'est pas une formule de style que j'emploie, que je considère comme extrêmement important une des étapes majeures de ce Dispositif Régional d'Observation Sociale que nous avons voulu, qui traite d'un sujet qui est finalement le creuset et le cœur de l'ensemble des problèmes que rencontre la société aujourd'hui, donc en mon nom personnel et au nom de Michel VAUZELLE, je voulais vraiment souhaiter de tout cœur un plein succès à cette manifestation, mais un succès productif d'intelligence collective, d'énergie et de projet.

Avec ce deuxième colloque qui voit l'association d'un nouveau partenaire, je crois que l'on peut dire que le DROS - terme barbare- le Dispositif Régional d'Observation Sociale, parachève son installation dans le paysage institutionnel et témoigne maintenant d'une légitimité reconnue.

Je veux saluer la pertinence du choix qui fut opéré en 1999 par ses fondateurs : l'Etat et la Région, qui n'ont pas voulu créer un observatoire de plus mais qui ont voulu un dispositif partenarial, un lieu de rassemblement et de partage, un lieu de réflexion et de mise en débat de l'ensemble des informations qui étaient, jusque là, dispersées et qui intéressent l'action sociale.

C'est un choix inédit. Ce qui était visé, c'était de créer un dispositif qui soit celui de tous, sans exclusive ni appropriation particulière.

C'était un choix risqué et de fait sa mise en oeuvre opérationnelle s'est avérée longue et difficile.

Je crois que l'on peut dater de 2004 son véritable essor grâce à un engagement résolu de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, je voudrais vraiment remercier ici les dirigeants de l'époque et ses dirigeants actuels, pour ces multiples contributions à la réussite de cette entreprise.

Il paraît évident que la qualité et l'ampleur des travaux réalisés par l'équipe opérationnelle prise en charge par la CAF 13, depuis la publication en 2005 de l'atlas social qu'évoquait Monsieur BONNETAIN jusqu'à ce jour, ont joué un rôle déterminant dans la confiance portée au dispositif et dans l'extension de son partenariat.

On observe aujourd'hui un mouvement de rapprochement avec les conseils généraux notamment ceux des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse et cela promet de fructueuses coopérations à venir, cela ne se fera pas sans le partage avec l'ensemble de ceux qui sont intéressés par l'action sociale.

On peut donc considérer le pari qui a présidé au fondement du DROS comme gagné aujourd'hui, ce qui constitue un motif de grande satisfaction pour l'exécutif régional qui a placé la solidarité au cœur de ses préoccupations.

Je remercie aussi la direction régionale de l'INSEE à la fois pour l'accueil qu'elle a réservé à l'émergence du DROS mais aussi pour l'excellence des liens de coopération qu'elle a tissés avec lui et je veux saluer la part déterminante qu'elle a pris dans l'organisation de cette journée en assumant le pilotage scientifique des travaux qui vont vous être présentés.

Je veux remercier toutes les personnes globalement qui ont contribué à l'organisation de cette journée qui traite de la question du logement et plus précisément de la question du logement du tiers de la population la moins favorisée dans notre région.

Le choix de ce thème de travail n'est non seulement pas neutre mais éminemment politique surtout dans une région comme la notre où cette question est plus que jamais une priorité, où les chiffres restent effectivement alarmants, où la crise ne fait que s'accroître mais elle va encore s'approfondir, dans un contexte de marché foncier particulièrement tendu et à l'heure où le droit au logement est devenu opposable.

Aujourd'hui, ce sont 5000 ménages qui relèvent de la loi DALO, la loi instituant un droit au logement opposable, dans notre région. 5000 ménages ! Et le principal obstacle à l'application de la loi n'est pas une volonté des pouvoirs publics ni une volonté de l'état - je ne critiquerai en rien l'Etat sur ce sujet là, - j'ai entendu « pour une fois ! » - mais le principal obstacle de la mise en œuvre de la loi DALO reste l'absence de logements sociaux en nombre suffisant. On a la demande, on a l'outil juridique, on n'a pas de logements à mettre en face.

Une production de logements sociaux qui reste largement insuffisante, une pénurie de logements qui demeure, des loyers qui ne cessent d'augmenter, un parc social, pour les raisons qui précèdent, qui connaît un très faible taux de rotation, l'offre est en décalage avec les besoins des ménages, la vacance et l'insalubrité sont extrêmement importantes et j'ai l'habitude de dire - pour ceux qui ne sont pas convaincus par les arguments humanistes - que si l'on veut faire du développement économique sur cette fameuse bande littorale ou dans la région toute entière, si l'on veut faire de l'aménagement du territoire, ça ne peut passer que par la question du logement et ça ne peut passer que par la question du logement pour tous, mot que l'on emploie aujourd'hui pour ne pas dire logements sociaux.

Moi ce que j'observe, y compris dans mon activité professionnelle, c'est que bien souvent ce sont les chefs d'entreprise ou leurs représentants qui viennent nous solliciter pour nous demander de créer des logements sociaux car les entreprises n'arrivent pas à embaucher ou à conserver leurs salariés ou elles refusent encore de s'installer sur certains territoires parce qu'avec des salaires normaux que l'on connaît dans l'industrie et dans le commerce, on ne peut pas se loger sur la bande littorale.

Alors même que nous connaissons le rôle d'un logement adapté dans les parcours d'insertion, mais aussi dans l'accès aux droits fondamentaux et comme déterminant de la santé physique et morale de nos concitoyens et bien que la loi Besson affirmait déjà en 1990 que -je cite- « le droit au logement constitue un droit de solidarité pour l'ensemble de la nation », la tâche est immense en Provence-Alpes-Cote d'azur où l'on dénombre 350 000 mal logés.

Les habitants de notre région sont toujours plus nombreux, nous serons 5 millions en 2012 et nous avons besoin de 45 000 logements par an dans les 7 années à venir.

Pour respecter les obligations de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) et procéder au nécessaire rattrapage, ce sont 100 000 logements qui devraient être construits, ce chiffre restant invariablement et malheureusement le même depuis l'année 2001.

Dans ce contexte, le Conseil Régional a souhaité s'engager fortement dans la mise en œuvre d'un droit au logement décent pour tous et entend, au-delà des annonces nationales, poursuivre son intervention pour construire, avec ses partenaires, des réponses adaptées aux attentes et besoins de nos concitoyens.

Ces interventions, basées sur un principe de solidarité, ont vocation à apporter une valeur ajoutée, à servir d'effet d'entraînement, à soutenir le développement et la requalification d'une offre adaptée.

Elles se traduisent notamment par des programmes en direction des logements sociaux et des centres anciens, le développement d'une offre de logements spécifiques et l'accompagnement des personnes les plus fragilisées à l'accès et au maintien dans leur logement.

Pour la région, cela s'est traduit en 2007 par un effort de près de 13 millions d'euros.

Et je veux citer, après Monsieur le Secrétaire Général, la question de la politique foncière qui fait l'objet d'une attention particulière de la région : l'accès au foncier est en effet un des principaux freins au développement du logement social et surtout le principal argument employé par ceux qui ne veulent pas en faire. C'est pour cette raison que la Région s'est fortement impliquée dans la création d'un Etablissement Public Foncier Régional.

Présidé par Michel VAUZELLE dans lequel participent les Conseils Généraux et l'Etat, l'EPFR est parvenu à engager, depuis sa création en 2003, près de 400 millions d'euros en faveur d'acquisitions foncières essentiellement destinées à la création de logements sociaux.

Je veux m'arrêter un instant sur ce chiffre pour conclure. Ne pensez pas que j'ai voulu faire ici de l'autosatisfaction en disant à quel point la Région mène une action extraordinaire, on ne comprendrait pas que les problèmes puissent demeurer.

J'ai cité ces chiffres là pour, après Monsieur le Secrétaire Général, indiquer que.., je crois qu'un certain nombre de pouvoirs publics font assez bien leur métier.

L'Etat a fait voter des lois, des crédits existent, on peut toujours les trouver insuffisants au niveau national, le Conseil régional dont c'est une compétence absolument facultative s'est doté d'outils et de budgets correspondants aux besoins, les lois sont là, la loi SRU qui existe depuis près de 10 ans. Il manque une véritable volonté des élus locaux qui eux seuls détiennent les clés de l'accès au foncier par les droits de préemption, par l'expropriation, par une mise en œuvre d'une véritable volonté politique appuyée par une vision globale de l'aménagement d'une commune ou d'un territoire d'intercommunalité.

70 % de la population sont éligible au logement social et même si les plafonds sont modifiés, la majorité de la population restera éligible. Près de dix ans après le vote de la loi SRU, il restera à l'Etat - et Monsieur BONNETAIN a donné quelques pistes il y a un instant à appliquer quelques articles absolument contraignants et coercitifs de la loi SRU, parce que ou l'on place la question du logement comme une question absolument déterminante pour l'aménagement du territoire, pour la vie en société, pour le développement économique et on met en œuvre tous les moyens possibles, ou alors on continue à considérer une situation qui ne cesse de se dégrader.

Je ne crois pas que ce soit l'objectif des participants à ce colloque donc pour conclure tout à fait, je voudrais souhaiter des débats fructueux qui éclaireront, au dehors de cette salle, les prises de position des élus, des associations, des partenaires sociaux, de tous ceux qui ont à agir dans la société.

Je vous remercie et vous souhaite un bon travail !
